

PLUS DE **54 000**  
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS  
SUIVEZ ?

[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)



# Le concours, et après ?

Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : votre affectation, votre stage, votre formation, votre titularisation... Le SNUipp-FSU vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.

- **Si vous obtenez le concours**, vous serez, pour la grande majorité, à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps en INSPE. Pour le SNUipp-FSU, cela n'est pas satisfaisant. Le temps en classe représente une lourde charge de travail. Les stages doivent être progressifs, de l'observation à la responsabilité, et ne pas dépasser un tiers temps. Il est urgent de reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignant-es.

- **Si vous n'obtenez pas le concours et que vous validez votre M1**, vous pourrez poursuivre votre master à l'INSPE, et préparer le nouveau concours qui aura lieu en fin de M2 à partir de 2022. Un contrat d'alternance de 12 mois à tiers temps pourra vous être proposé. Le SNUipp-FSU s'est opposé à cette contractualisation d'étudiant-es en responsabilité de classe, sous rémunéré-es. Il revendique des moyens suffisants pour vous assurer une préparation de qualité et une revalorisation des salaires des enseignant-es pour reconnaître le métier et le rendre attractif.

Dès la rentrée, les militant-es et les élu-es du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pourrez les rencontrer lors de permanences à l'INSPE ou de réunions, mais aussi dans les écoles. Vous pouvez également les contacter à la section départementale.

*L'équipe départementale du SNUipp-FSU*



## Le SNUipp-FSU

(Syndicat National Unitaire des Instituteur-rices, Professeur-es des écoles et Pégc)

### Un syndicat proche et disponible !

- **Il vous informe et vous conseille** : rencontres, téléphone, presse, site internet, réseaux sociaux etc.
- **Il vous écoute et vous réunit pour réfléchir, débattre, agir,...** : lors de réunions syndicales, AG, manifestations,...
- **Il vous représente et vous défend** : grâce à ses représentant-es du personnel qui siègent dans les instances paritaires départementales pour le mouvement, la carte scolaire, les permutations, les promotions... et qui vous accompagnent, si vous le souhaitez auprès de l'administration.
- **Il défend des valeurs** : la réussite de tou·tes les élèves, la solidarité, l'équité, la défense des services publics, la laïcité...

## Le nombre de places aux concours



Les 12 et 13 avril 2021 auront lieu les épreuves d'admissibilité. Cette année, **9 890 places** aux concours CRPE sont prévues soit une **diminution de 13,4%** par rapport à 2020, tous concours confondus. Ce nombre de postes n'a jamais été aussi faible depuis 2013.

**Au CRPE 2021**, tous concours confondus (hors concours supplémentaire) vous êtes **100 163 inscrit-es**. Au concours 2020, tous concours confondus (hors concours supplémentaires), il y avait **88 478 inscrit-es** et seulement **34 173 présent-es, soit 38.6 % des inscrit-es**.

## Toutes les académies sauf 6 perdent des postes

La Corse et la Martinique se voient proposer exactement le même nombre de postes que l'an dernier ; Aix-Marseille et Montpellier, comme l'année dernière mais dans une moindre mesure, voient leur nombre de postes augmenter ; Lille et Rouen connaissent une très légère augmentation du nombre de postes tous concours confondus.

**Toutes les autres académies (24 académies sur 30 !) et Mayotte perdent des postes.**

## Les académies de Créteil et Versailles

Le ministère a choisi de baisser leur dotation cette année. Créteil perd cette année 135 postes (7,5%) et Versailles 320 (16,67%) ! **Ces 2 académies recourent chaque année massivement à des contractuel-les**, la plupart du temps non formé-es, pour pallier le déficit d'enseignant-es. Elles nécessiteraient donc une politique volontariste pour recruter des fonctionnaires enseignant-es et les former.

## La crise de recrutement connue devrait perdurer

Au moins 599 postes ont été perdus en 2020 selon les chiffres du ministère ; près de 1300 après croisement des données par le SNUipp-FSU : environ 700 lauréat-es ont été reçu-es dans plusieurs académies

**Nous réclamons une formation initiale solide et des mesures financières fortes** pour inciter les étudiant-es à s'engager vers le métier d'enseignant-e et améliorer les conditions de formation et d'entrée dans le métier. **Il en va de la qualité du service public d'éducation pour tou-t-es.**

## Répartition des places aux concours PE 2021

	Total	Concours externes		2nd concours		3ème concours
			spécial		spécial	
Aix-Marseille	440	420				20
Amiens	290	275				15
Besançon	150	140		5		5
Bordeaux	280	226	25	11	3	15
Caen	120	115		2		3
Clermont-Ferrand	105	95		5		5
Corse	60	27	27	1	1	4
Créteil	1665	1420		45		200
Dijon	230	210				20
Grenoble	380	363		5		12
Guadeloupe	70	50	7	8		5
Guyane	250	172	3	65		10
Lille	530	510				20
Limoges	55	54				1
Lyon	490	460		10		20
Martinique	50	32	15	2		1
Mayotte	185	160		25		
Montpellier	280	225	11	12		32
Nancy-Metz	300	270	2	9		19
Nantes	230	204	3			23
Nice	225	190	1	15		19
Orléans-Tours	330	310		10		10
Paris	210	202		3		5
Poitiers	150	130		6		14
Reims	170	162		4		4
Rennes	175	130	30		5	10
Réunion	190	150	1	8		31
Rouen	220	213				7
Strasbourg	250	170	55		15	10
Toulouse	210	191	10	4		5
Versailles	1600	1408		48		144
<b>TOTAL</b>	<b>9890</b>	<b>8684</b>	<b>190</b>	<b>303</b>	<b>24</b>	<b>689</b>

**Concours supplémentaire 2021 de Créteil : 300 postes**

## Foire aux questions

**Je suis admis-e et je peux m'inscrire en M2 MEEF, comment va se passer mon affectation pour l'année 2021-2022 ?**

Vous serez classé-e selon le rang au concours et ainsi affecté-e dans un des départements de l'académie selon les vœux que vous avez émis lors de l'inscription. Une fois affecté-e dans un département, vous serez nommé-e sur un poste lors du mouvement. Les règles diffèrent d'un département à l'autre, contactez la section de votre département qui vous guidera.

**Je suis admis-e et je suis déjà titulaire d'un master, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2021-2022 ?**

Vous serez en mi-temps en classe et une formation dite « adaptée » vous sera proposée par l'INSPE. Vous n'aurez pas à valider le M2 MEEF puisque vous êtes déjà titulaire d'un master mais vous devrez valider les éléments comptant pour la titularisation.

**Combien serai-je rémunéré-e ?**

Vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant toute l'année de stage, soit un salaire net d'environ 1430 euros.

**Quel est mon statut pendant mon année de stagiaire ?**

Vous serez fonctionnaire stagiaire. Le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous le « Guide Néo », brochure qui compile vos droits, vos obligations, les infos concernant votre année de stagiaire, l'école...

**Sur quel type de poste ce stage peut-il être effectué ?**

Cela peut-être dans la classe d'un directeur ou d'une directrice déchargé-e, d'un-e collègue à temps partiel, sur un poste de remplaçant-e ou encore sur un poste que vous partagerez avec un-e autre stagiaire. Les textes réglementaires préconisent d'éviter les postes spécialisés, les postes les plus difficiles de l'éducation prioritaire ainsi que les CP.

### ELECTIONS DANS LES INSPE

Chaque année, des élections ont lieu dans les INSPE pour renouveler tout ou partie des élu-es (représentant-es des étudiant-es, stagiaires, personnels de l'INSPE) au Conseil d'Ecole.

Des décisions concernant votre scolarité y sont prises. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil.

**ALORS VOTEZ !**



### UN CONCOURS SUPPLEMENTAIRE DANS L'ACADÉMIE DE CRETEIL

Le concours externe supplémentaire n'est reconduit cette année que dans l'académie de Créteil alors qu'il avait été étendu à Versailles depuis 3 ans.

Pour le SNUipp-FSU, c'est inacceptable! L'académie de Versailles a perdu 118 postes au concours principal en 2020 et recourt chaque année à de nombreux et nombreuses contractuelles.

Cette année, le nombre de postes offerts pour ce concours est de 300 .

**Je réussis à valider mon M1 MEEF, mais je n'ai pas le concours, puis-je m'inscrire en M2 MEEF ?**

Normalement oui, il faut rapidement vous adresser à l'INSPE. En cas de problème contacter le SNUipp-FSU de votre département.

Suite aux différentes mobilisations J-M Blanquer a été contraint de permettre le report, de 2020 à 2021, de la mise en place des nouvelles maquettes de master MEEF.

Les mobilisations et actions continuent cette année afin d'obtenir le retrait de la réforme de la formation des enseignant-es,

Pour le SNUipp-FSU, qui porte le projet d'une formation initiale longue et ambitieuse, cette réforme dégradera encore les conditions de formation et d'entrée dans le métier.

Plus d'infos sur : [neo.snuipp.fr](http://neo.snuipp.fr)

### Pour le SNUipp-FSU

- ♦ L'entrée dans le métier doit être progressive, articulant formation, stages, analyses de pratiques et recherche. Avec un concours en L3 et 2 années pleines de formation.
- ♦ Pour assurer l'accès au métier à tou-tes et la mixité sociale, des systèmes d'aides sont indispensables, sans contrepartie de travail dans les écoles notamment grâce à des pré-recrutements.
- ♦ En l'état actuel, le SNUipp-FSU dénonce les conditions de mise en œuvre des INSPE.

# Le SNUipp-FSU à vos côtés, des outils pour vous aider

## ... sur le terrain

Nos rendez-vous avec la profession, ce sont des **réunions d'infos syndicales** (ouvertes à toutes et tous), **des réunions débats** à thème avec la participation de chercheur-ses, mais aussi **l'Université d'Automne** du SNUipp-FSU. C'est l'occasion pour environ 400 enseignant-es qui s'y inscrivent de suivre pendant trois jours des conférences d'une trentaine de chercheur-ses et de débattre avec elles et eux. Vous pouvez y participer. Pour vous informer, contactez le SNUipp-FSU.

## ... sur Internet

Actualités, informations, renseignements, conseils, publications, consultables sur :

- **nos sites nationaux** : [snuipp.fr](http://snuipp.fr) et [neo.snuipp.fr](http://neo.snuipp.fr)
- **notre site départemental** : [XX.snuipp.fr](http://XX.snuipp.fr) (où « XX » est le numéro de votre département).
- **les réseaux sociaux** : [facebook.com/snuipp](https://facebook.com/snuipp), [twitter.com/leSNUtwtite](https://twitter.com/leSNUtwtite)

## ... à travers nos publications

- **Le journal départemental du SNUipp-FSU** : une ou plusieurs publications mensuelles envoyées à toutes les syndiqué-es et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier.
- **Différents suppléments et guides.**
- **Fenêtres sur cours** : la revue nationale du SNUipp-FSU envoyée aux syndiqué-es et dans toutes les écoles.
- **Fenêtres sur cours «premières classes»** : un supplément destiné aux stagiaires, vous pouvez vous le procurer lors des permanences à l'INSPE ou auprès de votre section départementale.



## Se syndiquer au SNUipp-FSU



[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)  
119 5000 001 205-ÉCOLES

- c'est **décider ensemble**,
- c'est **refuser l'isolement**,
- c'est donner à toute la profession les moyens de **se défendre et d'avancer**,
- c'est effectuer un **geste solidaire**,
- c'est exiger **collectivement une école de qualité !**